

Versailles, le 6 janvier 2021

Le Département renouvelle son partenariat avec A.S.O pour accueillir, jusqu'en 2025, le Grand départ du Paris-Nice

Aujourd'hui, lors du traditionnel point presse présentant la 79^e édition de la course cycliste Paris-Nice, Christian Prudhomme, directeur du cyclisme au sein d'Amaury Sport Organisation (A.S.O), et Pierre Bédier, président du Conseil départemental des Yvelines, ont officialisé la reconduction, pour 4 ans, du partenariat entre le Département et A.S.O. La convention prévoit que pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025, le territoire yvelinois accueille notamment le départ de la première et deuxième étape de la célèbre course au soleil.

Chaque année, les deux villes de départ sont choisies par le Département et validées par A.S.O en fonction de la faisabilité sur site.

« 12 ans déjà que le Paris-Nice s'élanche des Yvelines, terre de vélo prisée par nombre d'amateurs de cyclisme. Je me réjouis que cette relation de confiance perdure et profite à notre département », souligne Pierre Bédier, président du Conseil départemental des Yvelines.

En 2021, pour sa 79^e édition, Saint-Cyr-L'École accueillera le grand départ le dimanche 7 mars et Oinville-sur-Montcient le lundi 8 mars pour la seconde étape. Chaque année, les images de la course Paris-Nice sont diffusées dans 190 pays. L'événement enregistre une audience moyenne d'un million de téléspectateurs par étape.

 yvelines.fr
 Yvelines.78
 Les_Yvelines
 Conseil Départemental des Yvelines
 departementyvelines

